

Un ilot un quartier, ASBL

chaussée de Waterloo - rue Renier Chalon - rue Léon Jouret - rue Jean-Baptiste Colyns - square Charles Graux
rue Jules Lejeune - rue Washington - rue Hector Denis - rue de l'Abbaye - rue des Mèlèzes

Communiqué de presse

Ixelles, 12 février, 2019

Royal Rinking : Un ilot un quartier soutien les demandes du Collège d'Ixelles

Le comité *Un Ilot Un Quartier* accueille favorablement la décision du Collège communal d'Ixelles demandant l'inscription du Royal Rinking, - une ancienne patinoire Belle Epoque - sur la Liste de sauvegarde du patrimoine bruxellois.

L'initiative du nouveau collège permettrait à l'ex Delhaize Molière de figurer au registre des biens immobiliers protégés en Région bruxelloise, malgré le refus du ministre président Rudi Vervoort opposé récemment à la demande de classement introduite en juillet 2018 par le précédent collège ixellois, refus qui laissait le champ libre au propriétaire du bien, le promoteur immobilier Besix Red, pour raser entièrement l'ancienne patinoire et y construire un vaste complexe de logements et parkings.

Un ilot un quartier soutient aussi le souhait du Collège d'examiner les possibilités de développement du site en tenant compte des souhaits maintes fois répétés par les riverains : une densité viable, pas de logement en intérieur d'ilot, un vrai projet contemporain de qualité architecturale, et une affectation au moins partielle du bâtiment à des fonctions collectives bénéficiant à tout le quartier.

« Le comité réitère sa demande que toutes les parties prenantes explorent ensemble de nouvelles pistes afin qu'un projet de reconversion qualitatif puisse voir le jour », déclare Claude Pirotte, président de l'association. *« Nous avons à cœur de rester constructifs. Un ilot un quartier se tient prêt à participer à un réel effort de concertation. »*

Besix RED projette de raser le site afin d'y ériger 4 barres d'immeubles, dont 2 en intérieur d'ilot, pour un total de 82 appartements et maisons et 138 emplacements de parking. Le projet a toutefois déjà donné lieu à 2 avis négatifs du Collège d'Ixelles, à 1 avis négatif de la Commission de concertation, et à un avis sévère de la CRMS émis en mai 2018.